



**FNME AQUITAINE Coordination Régionale**  
**Syndicats Mines Energies dépts 24/33/40/47/64 et 65**

***PARCE QUE ON A LE DROIT DE NE PAS  
PERDRE SA VIE EN LA GAGNANT !***

***99 dossiers d'anciens salariés de la Centrale EDF  
d'Arjuzanx seront examinés au Tribunal des Prud'hommes  
de MONT DE MARSAN, le Jeudi 26 Septembre 2013***

**Pour la reconnaissance du Préjudice d'Anxiété :**

*Les salariés ayant été exposés à l'Amiante sont considérés comme victimes de contaminations professionnelles et peuvent bénéficier du Préjudice d'Anxiété. Dans les entreprises, ce préjudice doit devenir une arme de dissuasion massive et de prévention pour empêcher l'utilisation de produits toxiques et d'organisations du travail pathogènes et voir examiner l'ensemble des situations anxiogènes, générées par la course aux profits.*

**Pour La délivrance d'Attestations d'Expositions aux  
cancérogènes :**

*Les employeurs ont obligation de délivrance d'Attestations d'Expositions aux différents Cancérogènes selon le Décret du 06 Déc 2011. Ces attestations ouvrent droit à une surveillance Médicale Post-Professionnelle mise en œuvre par la Sécu.*

**L'enjeu majeur de la préservation du droit fondamental à la  
santé au travail**

*Le patronat fait le forcing pour résumer le travail à un coût.*

*A la CGT au contraire, nous considérons que le travail humain doit émanciper, et non pas estropier ou tuer les salariés, nos vies valent mieux que leurs profits !*

**A partir de 13h00 la FNME CGT AQUITAINE appelle à :**

**Un RASSEMBLEMENT devant l'AUBERGE LANDAISE**

**(328 Rue Auberge Landaise 40 000 MONT de MARSAN)**

Aquitaine le 18 Septembre 2013

---